

Saint-Pierre, le 19 mai 2009

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Jean-Pierre BERÇOT
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

PJ :

- ANNEXE
- Courrier des agents du Centre pénitentiaire
- Courrier du Député au Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique
- Courrier du Député au Ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
- Courrier des syndicats enseignants SNES-FSU

Monsieur le Préfet,

Les recrutements dans la fonction publique ont suscité beaucoup de réactions ces dernières semaines de la part des syndicats, des élus, mais aussi dans la population.

Le sujet est sensible et l'annonce de la prochaine réunion de l'Observatoire de la Fonction Publique a créé des attentes importantes. Aussi, est-il nécessaire que les objectifs de l'Observatoire soient clairement définis et surtout adaptés au contexte local, afin que celui-ci puisse apporter des réponses concrètes quant à la gestion et l'évolution de l'emploi public à Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'observatoire de la Fonction Publique doit être véritablement un outil qui permet d'avoir une vision précise et actualisée des postes existants, de leurs vacances et des conditions d'accès pour chacun d'eux.

Il doit aussi être le garant d'une transparence la plus totale sur tout mouvement et ce, suffisamment en amont pour rendre publiques les informations en temps voulu. Il doit être un outil d'aide à l'orientation pour les formations initiales et/ou professionnelles.

A mon sens, les missions d'un Observatoire de la Fonction Publique doivent être de :

- recueillir et traiter la plus large gamme d'informations statistiques et qualitatives sur les emplois et les métiers des fonctions publiques d'Etat, territoriales et hospitalière ;
- valoriser ces travaux sous forme de productions régulièrement actualisées ;
- diffuser les informations aux différents publics et utilisateurs sous une forme adaptée à leurs besoins : sur les sites internet de la Préfecture et des collectivités, dans les publications « l'Etat et vous », « l'Echo des Caps », « l'Horizon », « la Lettre du Conseil territorial »...

Les observations statistiques et prospectives doivent porter sur :

- les effectifs des différentes composantes de l'emploi dans la fonction publique : par statuts (titulaires, non-titulaires...), par catégories hié-

- rarchiques, par filières et cadres d'emplois, par secteurs d'activités, par types d'employeurs... ;
- les métiers de la fonction publique : par secteurs d'activités, par familles professionnelles, par activités principales ou spécifiques exercées, par types de compétences mobilisées, par niveaux de qualifications et d'aptitudes requis... ;
- les pratiques de formation.

Aussi, je me permettrais d'émettre ici quelques réserves, quant à la mission et la composition actuelle de l'Observatoire de la Fonction Publique.

Tout d'abord, son champ d'action ne concerne à ce jour que la fonction publique d'Etat, faisant totalement abstraction des fonctions publiques territoriales et hospitalière qui représentent pourtant un important bassin d'emplois localement.

Par ailleurs, l'Observatoire est composé de deux co-présidents, le Préfet et le Président du Conseil territorial, assistés de deux conseillers territoriaux, de deux chefs de services et seulement de deux représentants des syndicats.

Cette composition me paraît contestable et il me semblerait logique que les représentants syndicaux siègent en nombre équivalent aux représentants administratifs.

S'il est souhaitable que les parlementaires y soient représentés, il me semble par contre incontournable que les maires des deux communes y siègent, ainsi que le directeur du Centre Hospitalier François Dunan.

Aussi, Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissante de bien vouloir vous faire le relai de ces réflexions auprès du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, afin que celui-ci puisse étudier une possible modification de l'Observatoire. C'est en effet le SEOM qui fixe par arrêté le cadre d'intervention et la composition de l'Observatoire de la Fonction Publique à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vous avez décidé – à juste raison – de « réveiller » cet organisme en sommeil depuis bien trop longtemps. Profitons de cette occasion pour remettre à plat sa composition et ses missions, et faire en sorte qu'il devienne un outil utile, adapté et efficace, au bénéfice de nos concitoyens - et ils sont nombreux – qui travaillent actuellement dans l'administration ou qui ont pour projet d'y faire carrière.

En sus de ma réflexion sur l'Observatoire de la Fonction Publique, je voudrais ci-après vous entretenir des points plus particuliers qu'ont soulevés les différents syndicats locaux et qui sont à traiter en urgence.

Ces questions concernent plusieurs de vos services d'Etat et mériteraient une réunion dédiée. Je pense que ces problématiques spécifiques vont au-delà de la mission de l'Observatoire, qui a un rôle de statistiques, de prospective et d'information, et non pas un rôle d'arbitrage.

Depuis nos échanges de courriers sur l'emploi local dans la fonction publique en avril dernier, j'ai été saisie de nouvelles revendications.

Nous avons déjà évoqué les questions de la DTJS, de la DASS et de la Justice. Aujourd'hui s'ajoutent les services de la Douane, de la PAF, de l'Education nationale et du Centre pénitentiaire.

Il conviendrait donc d'envisager la création d'une sorte de commission de conciliation au sein de l'Observatoire, chargée d'instruire l'ensemble de ce type de demandes particulières.

Pour mémoire, vous trouverez en annexe les sujets évoqués par les syndicats.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma meilleure considération.



Annick Girardin

Saint-Pierre, le 19 mai 2009

ANNEXE

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Les sujets évoqués par les syndicats :

La DTJS :

- Le recrutement d'un vacataire en Métropole pour quatre mois est une décision inadmissible dans le contexte actuel. L'absence d'appel a candidature localement est pour le moins condamnable. Cette question étant réglée, il convient d'éviter qu'elle se reproduise.
- Deux postes de conseillers pédagogiques seront vacants en septembre prochain. L'absence totale de publicité sur la vacance de ces postes est également anormale lorsque l'on plaide pour la promotion des fonctionnaires locaux. La date de dépôt des candidatures étant close depuis plusieurs semaines, il conviendrait de demander un deuxième tour d'appel à candidatures.

Le Service des Douanes :

- Remplacement des départs en retraite en 2010 : maintien des effectifs et organisation de concours national à centre unique à affectation locale.

La DASS :

- Ouverture à minima d'un concours de catégorie C.

Le Palais de justice :

- Ouverture d'un concours de catégorie C pour le remplacement du départ d'un agent à la DE.

Le service de la PAF :

- Remplacement de futurs départs en retraite.

Le service pénitentiaire :

- Titularisation de trois agents, sous contrat depuis plusieurs années.

Éducation Nationale :

- Recrutement pour la rentrée 2010 d'un technicien informatique (catégorie B) – organisation d'un concours local.

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr